

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de LYON

26 avenue de Verdun

42000 SAINT ETIENNE

Tel : 04 77 92 05 30

Fax : 04 77 74 22 93

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31.12.2018

CENTRE SOCIAL SOUS PAULAT
2 Chemin de Sous-Paulat
42700 FIRMINY

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de 45 - LYON

26 avenue de Verdun

42000 SAINT ETIENNE

Tel : 04 77 92 05 30

Fax : 04 77 74 22 93

y.begon@aaci-conseils.fr

Centre social Sous Paulat
2 chemin de sous Paulat
42700 - FIRMINY -

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre social Sous Paulat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant :

Pour l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et selon les recommandations de la CAF, il est mis en place une nouvelle nomenclature comptable qui n'a aucun impact sur les résultats. L'impact se situe essentiellement entre le poste production vendue, le poste subvention et les transferts de charge. Pour une meilleure lisibilité des comptes annuels, les soldes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ont été affectés dans les nouveaux comptes dans le compte résultat.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Des subventions ont été accordées pour 191 747 € et des prestations de services ont été versées principalement par la caisse d'allocation familiale pour un montant de 156 305 €. Je me suis assuré, par sondages, qu'elles étaient utilisées conformément à leur objet. L'analyse de ces appréciations n'appelle pas de remarques particulières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion, exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A SAINT ETIENNE

le 30 avril 2019

Le commissaire aux comptes
YVES BEGON



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	7 945	7 567	378		378	
	Autres immobilisations corporelles	289 543	239 919	49 624	58 249	8 625	14.81
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total I		297 488	247 486	50 002	58 249	8 247	14.16
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	110 141		110 141	51 751	58 390	112.83
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	70 000		70 000	141 359	71 359	50.48
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	251 457		251 457	279 916	28 459	10.17
	Charges constatées d'avance (3)	2 622		2 622	3 355	733	21.85
	Total III	434 220		434 220	476 381	42 161	8.85
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		731 708	247 486	484 222	534 630	50 408	9.43

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	248 772	246 772	2 000	0.81
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	148 526	165 485	16 960	10.25
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	41 911	16 960	24 951	147.12
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	355 387	395 298	39 911	10.10
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	37 531	35 421	2 110	5.96
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	37 531	35 421	2 110	5.96
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
	Dettes fiscales et sociales	66 931	84 135	17 205	20.45
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	14 039	18 151	4 112	22.66
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	10 334	1 625	8 709	535.98
	Total IV	91 304	103 911	12 608	12.13
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	484 222	534 630	50 408	9.43

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

80 970

102 286

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	196 971		195 521		1 450	0.74
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	191 747		205 467		13 720	6.68
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	31 745		46 171		14 427	31.25
Collectes						
Cotisations	1 841		1 928		88	4.54
Autres produits						
Total I	422 303		449 087		26 784	5.96
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	13 718		13 229		489	3.70
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	74 164		61 139		13 025	21.30
Impôts, taxes et versements assimilés	5 778		5 001		777	15.55
Salaires et traitements	262 217		279 410		17 193	6.15
Charges sociales	90 561		91 365		804	0.88
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	15 653		13 656		1 997	14.62
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	2 110		2 399		289	12.05
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	335		210		125	59.52
Total II	464 535		466 408		1 873	0.40
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	42 232		17 321		24 911	143.82
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	2 134		3 485		1 350	38.75
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	2 134		3 485		1 350	38.75
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	2 134		3 485		1 350	38.75
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	40 097		13 836		26 261	189.80
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 310		2 009		700	34.83
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	1 310		2 009		700	34.83
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 956		4 972		2 016	40.55
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	2 956		4 972		2 016	40.55
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 646		2 963		1 316	44.43
Impôts sur les bénéfices (IX)	167		161		6	3.73
Total des produits (I+III+V+VII)	425 747		454 581		28 834	6.34
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	467 658		471 541		3 883	0.82
Solde intermédiaire	41 911		16 960		24 951	147.12
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	41 911		16 960		24 951	147.12

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
PRODUITS						
Bénévolat						
Prestations en nature		8 041		8 116	74	0.92
Dons en nature						
TOTAL		8 041		8 116	74	0.92
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services		8 041		8 116	74	0.92
Personnel bénévole						
Prestations						
TOTAL		8 041		8 116	74	0.92

YB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Pour l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et selon les recommandations de la CAF, il est mis en place une nouvelle nomenclature comptable qui modifie la présentation du compte de résultat mais n'a aucun impact sur les résultats. Pour une meilleure lisibilité des comptes annuels, les soldes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ont été affectés dans les nouveaux comptes dans le compte résultat. L'impact se situe essentiellement entre le poste production vendue, le poste subvention et les transferts de charges.

Informations générales complémentaires

Le taux retenu de charges sociales employeur pour le calcul des charges sociales des congés payés est de 35.80 % pour l'année 2018.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

YB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 545		400
Installations générales agencements aménagements divers	222 759		7 024
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	59 760		
TOTAL	290 064		7 424
TOTAL GENERAL	290 064		7 424

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 945	7 945
Installations générales agencements aménagements divers			229 783	229 783
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			59 760	59 760
TOTAL			297 488	297 488
TOTAL GENERAL			297 488	297 488

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 545	22		7 567
Installations générales agencements aménagements divers	177 591	9 173		186 765
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	46 697	6 457		53 154
TOTAL	231 834	15 653		247 486
TOTAL GENERAL	231 834	15 653		247 486

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	22				
Instal.générales agenc.aménag.divers	9 173				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 457				
TOTAL	15 653				
TOTAL GENERAL	15 653				

YB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	246 772		2 000		248 772
Réserves :					
Autres réserves	165 485			16 960	148 526
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 960	24 951			41 911
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	395 298	24 951	2 000	16 960	355 387

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	35 421	2 110			37 531
TOTAL	35 421	2 110			37 531
TOTAL GENERAL	35 421	2 110			37 531
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 110			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Personnel et comptes rattachés	610	610	
Débiteurs divers	109 531	109 531	
Charges constatées d'avance	2 622	2 622	
TOTAL	112 763	112 763	

YB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Personnel et comptes rattachés	27 489	27 489		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 664	33 664		
Autres impôts taxes et assimilés	5 778	5 778		
Autres dettes	14 039	14 039		
Produits constatés d'avance	10 334	10 334		
TOTAL	91 304	91 304		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	109 531
Total	109 531

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	43 107
Autres dettes	14 039
Total	57 146

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 622
Total	2 622
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	10 334
Total	10 334

Subventions d'équipement

Une subvention d'investissements a été accordée au titre de 2018 pour 2 000 € de la part du conseil départemental.

YB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Face à l'impossibilité de déterminer avec précision et dans l'attente d'informations du Ministre de la Vie Associative, il n'est pas publié la rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants et bénévoles comme le réclame l'article 20 de la Loi 2006-586 du 23 mai 2006.

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires correspondent à :

- la mise à la disposition des locaux par l'Office public de l'habitat de Firminy,
Il a été comptabilisé des éléments supplétifs sur la base des seules informations connues, c'est à dire les bases de l'année 2016 pour un montant de 7 496.96 €.

- l'utilisation gratuite des installations sportives de la ville de Firminy et la mise à disposition d'un médiateur culturel ,

Il a été comptabilisé des éléments supplétifs sur la base des seules informations connues, c'est à dire les bases de l'année 2018 pour un montant de 544.52 €.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

Une dotations aux provisions de 2 110 euros a été comptabilisée au 31 décembre 2018. La provision pour indemnité de départ en retraite s'élève donc à 37 531 euros au 31 décembre 2018.

- Départ à la retraite à l'âge de 62 ans

- Taux de rotation : 0 %

- Taux de progression des salaires : 1.50 %

- Taux de charges patronales : 42 %

- Convention collective applicable : Centres sociaux et acteurs du lien social.

YB

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de 45 - LYON

26 avenue de Verdun
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04 77 92 05 30
Fax : 04 77 74 22 93
y.begon@aaci-conseils.fr

Centre social Sous Paulat
2 chemin de sous Paulat
42700 - FIRMINY

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

aux adhérents

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'assemblée générale en application de l'article L 612-5 du Code de commerce.

A SAINT ETIENNE
le 30 avril 2019

Le commissaire aux comptes
YVES BEGON

